

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	28
Ayant pris part à la délibération :	26
Date de la convocation :	11/04/2013
Date d'affichage de la convocation :	11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.
<b>Ont donné procuration</b>	Josette CRÉSTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET
<b>Absents excusés</b>	Josette CRÉSTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL.
<b>Absents non excusés</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	Karine TARTAS

**Affaire n°01 : FINANCES LOCALES**  
**Subventions municipales :**  
**Individualisation des subventions 2013.**

Le maire et le Bureau Municipal proposent à l'assemblée d'approuver les montants des subventions qui seront versées en 2013 aux différentes associations de la Ville.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2013 au CM
<b>SPORT CHASSE</b>	
COC OMNISPORT	84 000
CABEST. ROUSILLON PETANQUE	570
AMIC. BOULISTE JEUX LYONNAIS	250
Ste CHASSE ACCA	600
AVENTURIER CATALAN	160
CABESTANY PLEIN AIR	160
<b>TOTAL</b>	<b>85 740</b>
<b>CULTURE ANIMATION</b>	
CAP D'ETANY SARDANISTA	200
ASS DEVELOP. CULTURE CATALANE	750
ORCHESTRE ACCORDEON	460
IMAGE'IN	3 000
CABES'CEDAIRE BRODERIE	210
LES AMIS DU PATCHWORK	210
ENSEMBLE GUILHEM CABEST.	220
LES TAMBOURS DE CABESTANY	200
LES PETITES MAINS	160
CHANTE LA VIE	150
<b>TOTAL</b>	<b>5 560</b>
<b>HUMANITAIRE/SANTE</b>	
ASSOCIATION DES SECOURISTES	550
DONNEURS DE SANG	650
SECOURS POPULAIRE	950
CONFERENCE ST VINCENT	350
Confédér. Synd. des Familles	240
INSUFFISANTS RENAUX	160
LES AMIS DES CHATS	
<b>TOTAL</b>	<b>2 900</b>
<b>ASSOC. DIVERSES</b>	
UNION FED. ANCIENS COMBAT.	240
ACPG - CATM	240
FNACA	240
SOUVENIR Français Cabes+Saleilles	240
ARAC	160
<b>TOTAL</b>	<b>1 120</b>



ECOLE / COLLEGE / COS	
FOYER SOCIO EDUC COLLEGE	150
USEP LOCALE (écoles) PACS	550
COOP. SCOL. TRANSPORT SORTIES	6 084
COOP. SCOL. PRESTATIONS	3 600
COS	19 200
<b>TOTAL</b>	<b>29 584</b>

TOTAL GENERAL hors excep	124 904
--------------------------	---------

COC OMNISPORT	1 400
AMIC. BOULISTE JEUX LYONNAIS	350
CABEST ROUSSILLON PETANQUE	350
PROVISION COMPETITIONS NATIONALES	3 000
CINEMAGINAIRE	2 000
IMAG'IN	500
<b>TOTAL EXCEPTIONNEL &amp; REGUL</b>	<b>7 600</b>

TOTAL GENERAL SUBVENTIONS	132 504
---------------------------	---------

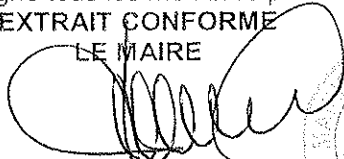
BUDGET ASSOC. CPTÉ 6574	145 000
ECART / BUDGET associations	12 496

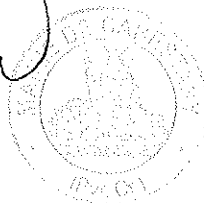
Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

- 1°) **APPROUVE** la répartition des subventions telle que définie ci-dessus,
- 2°) **INDIQUE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget,
- 3°) **RAPPELLE** que ces subventions ne seront versées que dès réception de toutes les pièces justificatives que doivent fournir les associations et qui sont prévues par la loi.
- 4°) **DIT** que cette délibération sera :
  - télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
  - publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 avril 2013

PUBLIÉ le : 29 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130429 - D01170413AFOI DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents**  
Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration**  
Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés**  
Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance** Karine TARTAS

**AFFAIRE N°02: FINANCES LOCALES**  
**Acquisition d'une œuvre d'art.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Pierre-Guy MOREELS, sculpteur, a réalisé en hommage à Monsieur Jean Ferrat, une œuvre intitulée « ma France ».

Il propose au Conseil municipal d'acquérir cette œuvre d'art afin de l'exposer devant le Centre Culturel Jean Ferrat.

Le coût de la sculpture se monte à 7 000 €.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer quant à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** l'acquisition de l'œuvre de Monsieur Pierre-Guy MOREELS intitulée « ma France », dont le coût est de 7 000 €.

2°) **DIT** que la dite œuvre sera inscrite au patrimoine de la commune.

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

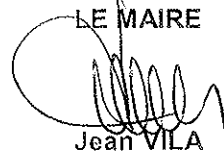
Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 2013 04 25 - DC1170413 AF02 DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	28
Ayant pris part à la délibération :	28
Date de la convocation :	11/04/2013
Date d'affichage de la convocation :	11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.
<b>Ont donné procuration</b>	Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET
<b>Absents excusés</b>	Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	Karine TARTAS

**AFFAIRE N°03: AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE**  
**Classement de voies et espaces communs dans le domaine public communal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- L'association syndicale du lotissement « Les Prunus » a demandé, par courrier du 27 /11/2012, le classement des voies, des réseaux ou/et des espaces communs dans le domaine public communal.

Ce lotissement a été approuvé le 07/01/2010 pour la réalisation de 13 parcelles.

Les travaux ont été achevés le 30/11/2011 et leur conformité a été confirmée par attestation du 14/01/2013.

La demande de classement porte sur la parcelle : AO339 d'une superficie de 1031 m<sup>2</sup>. Cette parcelle caractérise l'impasse Olympe de Gouges sur une longueur de 78 ml et le tronçon de voie reliant ce lotissement à la Rue Condorcet soit 25ml.

La longueur totale de voirie à classer représente 103 ml

- Concernant le lotissement « Al Blau », un permis d'aménager a été délivré à Mme Bataille, le 12/08/2011 pour la réalisation de 6 lots, sur le terrain situé Allée du Fenouil. La voie de desserte existait déjà : l'Allée du Fenouil, l'aménageur a réalisé au droit de cette voie un trottoir et des stationnements, ainsi qu'un passage piétonnier à l'extrémité du lotissement. Lors de l'autorisation d'aménager une convention a été signée entre l'aménageur et la commune, afin que les emprises publiques soient cédées à la commune dès achèvement des travaux.

Les travaux ont été achevés le 03/09/2012 et la conformité n'a pas été contestée.

La parcelle AN494 à classer à une superficie de 618 m<sup>2</sup> et la longueur du passage piétonnier, situé à l'extrémité du lotissement est de 36 ml.

- Concernant la ZAC Terre Rouge, le long de la route de Perpignan, des délaissés nécessitent un classement dans le domaine public communal, il s'agit des parcelles AY299 à 305 pour une surface totale de : 1032 m<sup>2</sup>.

A l'intérieur de la ZAC Terra rouge, la parcelle AY 272, d'une surface de 28m<sup>2</sup>, représentant l'emplacement du transformateur EDF, peut de même être classée dans le domaine public

- Par ailleurs, le lotissement « Le Verger » a été approuvé le 19/11/90 pour création de 12 lots en 2 tranches de travaux.

Ce lotissement a été modifié le 27/6/91 pour réduire le nombre de lots à 7.

La tranche 1 représentant 4 lots, a été réalisée et achevée le 04/07/91.

Ces lots sont desservis par une impasse, parcelle cadastrée AW237, à partir de la rue Saisset.

La 2<sup>ème</sup> tranche (3 lots) a été déclarée caduque le 27/03/96.



Aujourd'hui, le propriétaire de l'impasse (AW237), M. Vidal Jean Pierre a sollicité son classement dans le domaine public communal. La superficie de l'impasse est de 295 m<sup>2</sup>, pour une longueur de 50 ml.

Conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement de ces voies et emprises publiques dans le domaine public peut intervenir sans enquête publique dès lors qu'il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les dites voies.

Le classement de ces voies représente un total de **189 ml** représentant une superficie totale de 3004 m<sup>2</sup>

Le dernier linéaire de voies classées s'élevant à 45 917 ml (délibération du 3/10/12), le **nouveau linéaire est porté à 46 106 ml**

Monsieur le Maire précise que les acquisitions nécessaires en vue des transferts s'effectueront à l'euro symbolique

Monsieur le Maire précise que le notaire de la commune sera saisi afin de préparer les actes relatifs à la cession des parcelles concernées, au transfert de propriété et au classement dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes de classement dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** demandes de classement dans le domaine public communal telles qu'elles lui ont été présentées.

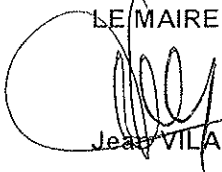
2°) **DIT** que les acquisitions nécessaires en vue des transferts s'effectueront à l'euro symbolique

3°) **DIT** que Maître DELCOS, notaire de la commune, sera saisi afin de préparer les actes relatifs à la cession des parcelles concernées, au transfert de propriété et au classement dans le domaine public communal.

4°) **DIT** que cette délibération sera :  
- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE  
  
Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 2013 04 25 - DC117043 AF03 DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents**  
Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration**  
Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés**  
Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance** Karine TARTAS

**AFFAIRE N°04: AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE  
Bilan de la politique foncière 2012**

En application de la Loi n°95-127 du 8 février 1995 et notamment de son article 11, le Maire rappelle que le Conseil municipal doit débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **CONFIRME** les objectifs prioritaires tels qu'ils apparaissent dans le bilan présenté,

2°) **DIT** que le bilan de la politique foncière menée en 2012 par la Commune sera annexé au Compte Administratif de cet exercice,

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425 - DM170413 AF04 DE



# BILAN 2012 DE LA POLITIQUE FONCIERE

(pour être annexé au Compte Administratif 2012 et à la délibération du 13 mars 2013)

En 2012, la politique foncière et immobilière de la Commune s'est inscrite dans la continuité des grandes priorités définies par la municipalité.

Elle vise pour objectifs :

1. Le maintien de la diversité de l'offre de logements,
2. Le rapprochement des lieux de résidences et de travail,
3. Le développement des zones d'activités économiques,
4. La poursuite de la réalisation d'équipements publics.

Ces priorités fondent les opérations enregistrées au cours de l'exercice 2012.

## 1. ACQUISITIONS :

**1.1** Les achats de terrains nus ou d'immeubles s'inscrivent dans la stratégie de constitution de réserves foncières afin de garantir la réalisation des opérations suivantes :

**Objectif 1 Le maintien de la diversité de l'offre de logements**  
45 331 ,50 € réalisés

Mas Fabre

**Objectif 3 : Le développement des zones d'activités économiques**  
400 827,44 € réalisés

Avicenne

**Objectif 4 : La poursuite de la réalisation d'équipements publics et réserve foncière**  
1,00 € réalisé

Classement de voirie LE CLOS DES PINS

**1.2 Les frais notariés, autres frais et indemnités** se sont élevés pour l'exercice concerné à : 7 002,56 € TTC.

Le coût total des acquisitions foncières s'élève ainsi à 453 162,50 € pour une superficie totale de 92a 77ca.

## 2. CESSIONS :

Il s'agit du produit des ventes de parcelles pour le développement des ZAE :

**Objectif 3 : Le développement des zones d'activités économiques**  
616 266,08 €

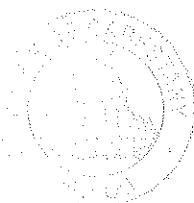
Avicenne

Le produit total de ces ventes s'élève ainsi à 616 266,08 €

Fait à Cabestany, le 17 avril 2013

Le Maire,

Jean MIA.



**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.
<b>Ont donné procuration</b>	Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET
<b>Absents excusés</b>	Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	Karine TARTAS

**AFFAIRE N°05: AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE**

**Mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de Cabestany : Approbation d'une convention avec l'Etat**

Monsieur le Maire précise qu'afin d'alléger la gestion des amendes forfaitaires et régie qui implique la tenue d'un registre comptable, les balances mensuelles, le versement des fonds au Trésor Public et l'envoi des impayés au tribunal de police, il est possible de passer à l'heure actuelle de la verbalisation classique avec carnets d'amendes forfaitaires à la verbalisation électronique ( PVE) beaucoup plus rapide et automatisée. Le PVE passe directement par l'ANTAI (Agence nationale des traitements automatisés des infractions) par le biais d'un logiciel.

Pour ce faire, il convient d'établir une convention avec l'Etat afin que la commune se voit délivrer un logiciel ainsi que les différentes solutions d'équipements nécessaires à la mise en œuvre de la verbalisation y compris leur maintenance et leur assistance technique.

Sachant que pour une commune comme Cabestany, vu le nombre de PV établis à l'année pour l'instant la formule la plus simple sera la plus adaptée.

D'autre part, il faut savoir qu'à moyen voire court terme le PVE deviendra une obligation pour toutes les polices municipales de France. La gendarmerie nationale et la police nationale sont déjà toutes équipées à ce jour.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de Cabestany ainsi que sur le projet de convention qui lui est présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de Cabestany

2°) **APPROUVE** le projet de convention tel qu'il lui a été présenté

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

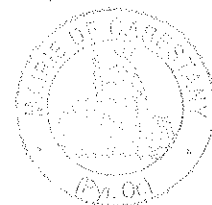
Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / POLICE MUNICIPALE

N° identifiant unique : 066-216600288- 2013 04 25 - DCM 170413 AF05 - DE



**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	28
Ayant pris part à la délibération :	28
Date de la convocation :	11/04/2013
Date d'affichage de la convocation :	11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.
<b>Ont donné procuration</b>	Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET
<b>Absents excusés</b>	Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	Karine TARTAS

**AFFAIRE N°06: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**

**Mise en œuvre des emplois avenir :**

**Recrutement de deux « emplois d'avenir » dans le cadre des postes à pourvoir au titre d'agents polyvalents « Espaces verts / Voirie / Propreté urbaine » au sein des Services Techniques et de l'Urbanisme (DTCVU).**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2012, le dispositif « Emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 Octobre 2012, ce nouveau dispositif vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés, par contrat aidé.

Les jeunes candidats sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La commune de Cabestany peut décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un accompagnement et un engagement de la Collectivité à former le jeune agent en interne et à rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale, et ainsi lui faire acquérir une qualification. Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner le jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

➤ De créer **2 emplois d'avenir à temps complet**, pour intégrer le service technique « Espaces verts, Voiries et Propreté Urbaine » au sein de la Direction du Cadre de Vie et de l'Urbanisme (DTCVU), dans les conditions suivantes :

- Dans le cadre de ces deux emplois tuteurés, les jeunes candidats pourront acquérir des qualifications et exercer les fonctions **d'agent technique polyvalent**.
- Le contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de **12 mois renouvelable sur 3 années** (soit 36 mois maximum).
- La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de **35 heures par semaine**.
- La rémunération doit être au minimum **égale au SMIC**.

➤ De l'autoriser à engager l'ensemble des démarches visant à la création d'emplois d'avenir au sein des services municipaux, à intervenir à la signature de la Convention d'engagement entre l'Etat et la Ville de Cabestany portant mise en œuvre des emplois d'avenir, ainsi que les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) DECIDE la création de 2 emplois d'avenir à temps complet.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches visant à la création d'emplois d'avenir au sein des services municipaux, à intervenir à la signature de la Convention d'engagement entre l'Etat et la Ville de Cabestany portant mise en œuvre des emplois d'avenir, ainsi que les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

3°) DIT que cette délibération sera :

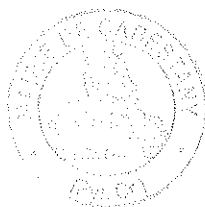
- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE  


Jean VILA



Le Maire.

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 2013 0425 -DCM 170413AFC6--DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.
<b>Ont donné procuration</b>	Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET
<b>Absents excusés</b>	Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	Karine TARTAS

**AFFAIRE N°07: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de recruter du personnel non titulaire pour le bon fonctionnement des services municipaux en période estivale. Qu'il y aurait donc lieu, si l'assemblée émettait un avis favorable, de créer, pour une période de six mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013 :

Vingt postes d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, temps complet.  
Quatre postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, temps complet  
Deux postes, d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **DECIDE** la création des postes tels qu'ils lui ont été présentés.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

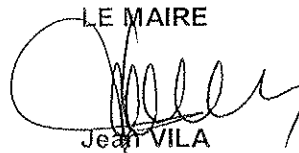
Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 2013 0425 -DOM J704 13 AFO7 -DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents**  
Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration**  
Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés**  
Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL.

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance** Karine TARTAS

**AFFAIRE N°08: EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Carte été jeunes : Approbation du tarif.**

La carte été jeunes permet aux 12 – 25 ans de bénéficier de tarifs réduits pendant les vacances d'été.

Cette carte donne droit à des tarifs préférentiels sur certaines activités :

- Bowling, menu à emporter, cinéma à 1.50 €, cyber base, musculation, paintball.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire l'opération Carte été jeunes pour 2013 et de maintenir le tarif de 8 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** la reconduction de l'opération Carte été jeunes pour l'année 2013.

2°) **DIT** que le tarif de la carte été jeunes sera de 8 euros.

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

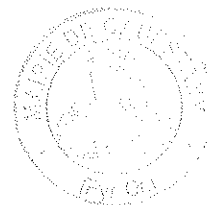
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425 - D01170413AF08 - DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	28
Ayant pris part à la délibération :	28
Date de la convocation :	11/04/2013
Date d'affichage de la convocation :	11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.
-----------------	---

<b>Ont donné procuration</b>	Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET
------------------------------	---

<b>Absents excusés</b>	Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL
------------------------	---

**Absents non excusés**

<b>Secrétaire de séance</b>	Karine TARTAS
-----------------------------	---------------

**AFFAIRE N°09: EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**

**Accueil Loisirs Sans Hébergement : Approbation des tarifs.**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le principe d'une revalorisation annuelle de 2.5% des tarifs des Centres de Loisirs maternelles, primaires, préados et ados.

Les tarifs suivants sont proposés :

Nbre de TRANCHE	Q.F	Tarifs cantine	CLSH ETE Maternelles et Primaires		CLSH Toussaint, Noel, Février, Pâques Mater / Primaires	
			Journée Sans repas	Journée Avec repas	Journée Sans repas	Journée Avec repas
1	< 0 274	0,85	1,6	2,45 €	1,1	1,95 €
2	275 à 351	1,7	1,91	3,61 €	1,66	3,36 €
3	352 à 472	2,83	2,71	5,54 €	2,21	5,04 €
4	473 à 686	3,11	3,31	6,42 €	2,76	5,87 €
5	687 à 877	3,17	5,51	8,68 €	4,13	7,30 €
6	878 à 1067	3,22	7,72	10,94 €	5,38	8,60 €
7	1068 à 1372	3,4	8,84	12,24 €	5,76	9,16 €
8	1373 à 1677	3,68	10,36	14,04 €	6,47	10,15 €
9	> à 1677	3,96	14,35	18,31 €	7,15	11,11 €

Nbre de TRANCHE	Q.F	Tarifs cantine	CLSH ETE PREADO / ADOS		CLSH Toussaint, Noel, Février, Pâques PREADO / ADOS	
			Journée Sans repas	Journée Avec repas	Journée Sans repas	Journée Avec repas
1	< 0 274	0,85	1,94 €	2,79 €	1,73 €	2,58 €
2	275 à 351	1,7	2,37 €	4,07 €	2,16 €	3,86 €
3	352 à 472	2,83	3,18 €	6,01 €	2,91 €	5,74 €
4	473 à 686	3,11	4,04 €	7,15 €	3,66 €	6,77 €
5	687 à 877	3,17	8,46 €	11,63 €	7,76 €	10,93 €
6	878 à 1067	3,22	12,93 €	16,15 €	11,85 €	15,07 €
7	1068 à 1372	3,4	14,00 €	17,40 €	12,93 €	16,33 €
8	1373 à 1677	3,68	16,15 €	19,83 €	14,00 €	17,68 €
9	> à 1677	3,96	20,46 €	24,42 €	15,08 €	19,04 €

Nbre de TRANCHE	Q.F	Tarifs cantine	CLSH SEJOUR
			Séjour
1	< 0 274	0,85	5,38 €
2	275 à 351	1,7	8,62 €
3	352 à 472	2,83	12,92 €
4	473 à 686	3,11	16,15 €
5	687 à 877	3,17	18,83 €
6	878 à 1067	3,22	21,54 €
7	1068 à 1372	3,4	25,85 €
8	1373 à 1677	3,68	28,00 €
9	> à 1677	3,96	30,15 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) APPROUVE les tarifs des accueils de loisirs (année scolaire 2013-2014) tels qu'ils lui ont été présentés

2°) DIT que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425-DC7170413 AF09..DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents** Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration** Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés** Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance** Karine TARTAS

**AFFAIRE N°10: EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Séjours spécifiques des enfants et adolescents : Révision des tarifs.**

Durant les vacances scolaires d'hiver et d'été, la commune organise des séjours spécifiques pour les enfants et les adolescents :

- Séjours ski pendant les vacances d'hiver (février ou Noël)
- Séjours surf ou voile pendant les vacances de printemps ou d'été

Compte tenu des coûts élevés qu'occasionnent ces séjours (rémunération des moniteurs ski, voile ou surf, achat de forfaits et remontées mécaniques...), il est proposé d'augmenter de 2,5% les tarifs actuels.

A ce titre Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants pour l'année scolaire 2013.

QF	Nouveaux tarifs
< à 274	6,46 €
275 à 351	10,33 €
352 à 472	15,39 €
473 à 686	19,38 €
687 à 877	22,61 €
878 à 1067	25,83 €
1068 à 1372	31,01 €
1373 à 1677	33,60 €
>à1677	36,18 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** les tarifs des séjours spécifiques pour les enfants et adolescents tels qu'ils lui ont été présentés

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

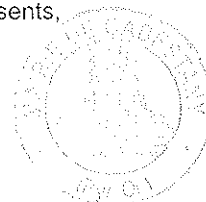
Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 20 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425 - DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

DOI JF04 J3AF10-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
<b>Nombre de membres :</b>		<b>SEANCE DU 17 AVRIL 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Date de la convocation :	11/04/2013	
Date d'affichage de la convocation :	11/04/2013	
L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.	
<b>Ont donné procuration</b>	Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET	
<b>Absents excusés</b>	Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL	
<b>Absents non excusés</b>		
<b>Secrétaire de séance</b>	Karine TARTAS	

**AFFAIRE N°11: EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Centre de Loisirs : Labélisation « ECO-Centre ».**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que « ECO-CENTRE » est une labélisation qui permettra aux accueils de loisirs de mettre en valeur les efforts faits pour participer au développement durable et favoriser l'éco-citoyenneté de tous.

Il s'agit :

- De mener une réflexion sur l'environnement
- De construire une démarche Ecoresponsable à travers des thématiques ciblées
- D'accompagner les enfants et adolescents vers une prise de conscience de leur rôle d'Eco citoyen

Plusieurs thématiques :

- Thème 1 :

**Eco-activités** = proposer des activités de sensibilisation et de découverte (randonnée éducative, fabrication et pose de nichoirs, découverte des insectes...

- Thème 2 :

**Eco-déchets** = mettre en place un système tri sélectif, limiter au maximum les achats producteurs de déchets

- Thème 3 :

**Eco-ressource** = sensibiliser les enfants à l'utilisation des lumières et des robinets

- Thème 4 :

**Eco-alimentation** = mettre en place au moins 1 semaine de sensibilisation à l'alimentation, aux produits de saisons ou locaux. Organiser au moins 8 des goûters bio dans l'année

- Thème 5 :

**Eco-communication** = informer les parents de la démarche (affiche), rendre visible l'action, informer les élus, mettre en place un espace d'information, amener les parents à participer au maximum aux actions éco citoyennes mises en place.

- Thème 6 :

**Eco-consommation** = utilisation des matériaux recyclés

- Thème 7 :

**Eco-construction** = aménager les espaces extérieurs avec des plantes, fabrication et utilisation de peinture naturelle (ex : peinture à l'amidon du riz)

- Thème 8 :

**Eco-transport** = mutualiser les transports en commun avec d'autres centre de loisirs si possible (ex : sortie commune avec le secteur ados), utiliser la marche dans la mesure du possible pour les déplacements dans la commune.

N



Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser l'accueil de loisirs maternels, primaire et préadolescent de participer au dispositif ECO-CENTRE pour obtenir une labélisation qui est en adéquation avec le Projet de Ville AG 21 ainsi que le Projet Educatif Local.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir vaialement délibéré:

1°) **AUTORISE** l'accueil de loisirs maternels, primaire et préadolescent à participer au dispositif ECO-CENTRE pour obtenir une labélisation qui est en adéquation avec le Projet de Ville AG 21 ainsi que le Projet Educatif Local.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

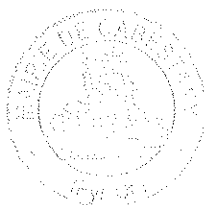
Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425 -DCU170413AF11-DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents**

Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration**

Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés**

Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance** Karine TARTAS

**AFFAIRE N°12:**

**EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**

Mise en place d'actions éducatives au Point Information Jeunesse : Demande de subvention auprès du Conseil général des Pyrénées-Orientales.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Point Information Jeunesse de la commune poursuit des actions éducatives et de sensibilisation auprès des adolescents.

Afin de poursuivre ces actions, il propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil général pour les actions suivantes :

- Stage de sensibilisation aux conduites à risques
- Projet « environnement et développement durable
- Projet en rapport avec la citoyenneté

Il demande au Conseil municipal de se prononcer quant à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général une subvention au taux le plus élevé possible pour la poursuite des actions éducatives et de sensibilisation auprès des adolescents menées par le Point Information Jeunesse de la commune.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

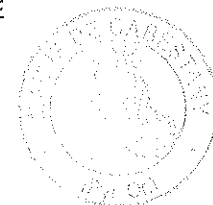
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425 - DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

DCM 170413 AF 12 - DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents** Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration** Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés** Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance** Karine TARTAS

**AFFAIRE N°13: EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Projet jeunesse 2013 Instant Jeunes / temps fort jeunes:**  
**Demande de subvention VVV auprès de l'ACES : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service jeunesse de la ville de Cabestany organise, en partenariat avec le collège Pablo Casals une fête de la jeunesse le vendredi 31 mai prochain, en soirée.

Il précise que cette action inscrite dans le Projet Educatif Local, a pour but de créer un temps fort pour les jeunes de 12 à 27 ans permettant ainsi de mettre en valeur le foisonnement des initiatives, le potentiel et de leur mode d'expression.

Deux temps forts seront à l'honneur :

- Mise en valeur des initiatives jeunes sous forme de stands : présentations de projets de jeunes (CCJ, Junior Association, FSE...)
- Spectacle (chants, danses, musiciens, théâtre...)

La responsabilisation sera également de mise par la tenue d'un point accueil et billetterie (spectacle) ainsi que d'un stand restauration (buvette et sandwiches) où les jeunes devront servir les personnes et tenir une caisse. Les bénéfices seront reversés à la Junior Association Cabestany Jeunesse pour la mise en place de projets.

Afin de leur donner la possibilité de participer à cette manifestation mais également de répondre à une demande d'un groupe de jeunes fréquentant la structure, il est également souhaité de mettre en place une animation artistique.

Considérant que cette action rentre dans les actions éligibles au titre des subventions VVV, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention VVV auprès de l'ACES : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer quant à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'ACES : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances une subvention VVV au taux le plus élevé possible pour le projet jeunesse 2013 Instant Jeunes / temps fort jeunes.



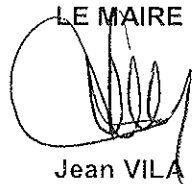
2°) DIT que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

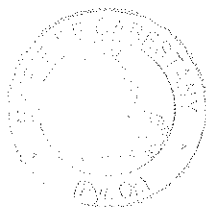
Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425 - D07170413AF13-DE

<b>République Française</b> <b>Département des Pyrénées-Orientales</b>	 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
<b>Nombre de membres :</b> Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 28 Ayant pris part à la délibération : 28 Date de la convocation : 11/04/2013 Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013		<b>SEANCE DU 17 AVRIL 2013</b>
L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.	
<b>Ont donné procuration</b>	Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET	
<b>Absents excusés</b>	Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL	
<b>Absents non excusés</b>		
<b>Secrétaire de séance</b>	Karine TARTAS	

**AFFAIRE N°14: EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Projet jeunesse 2013: Demande de subvention Fonds Qualité**  
**auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette année, le service jeunesse organise un séjour au centre du Cambre d'Aze à Saint-pierre dels forcats. Il s'agit de faire partir 40 enfants de 6 à 11 ans accompagnés de 4 animateurs titulaires BAFA, du mardi 23 juillet au vendredi 26 juillet 2013, soit 4 jours et 3 nuits afin de leur faire pratiquer des activités autour de la nature, de l'environnement, des sciences et du sport.

Pour les 6-9 ans, Les différentes activités seront Atelier ornithologique (découverte des oiseaux, les traces et indices de leurs présences), Parcours nature (fabrication de nichoirs, de mangeoires, jardinage et plantations), Atelier pleine nature (découverte du milieu de la mare et de ses incroyables habitants), Escalade et VTT.

Pour les 10-11 ans, Atelier hydraulique (atelier sur le ruisseau, test de moulin, construction de barrage et installation éphémère d'un circuit hydraulique), Atelier construction (construction de fusée à eau avec principe de l'action/réaction et poussée d'Archimède), Course d'orientation (découverte du village et de ses environs), spéléologie et escalade.

L'organisation de la vie quotidienne lors du séjour nous permet de :

- Développer l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté : (faire) respecter l'environnement humain et matériel et les consignes (sécurité, vivre ensemble, structure et matériel, encadrement et enfants...)
- Favoriser la mixité sociale et culturelle.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation.
- Permettre aux enfants de découvrir la pratique de nouvelles activités sportives, culturelles et de sortir de leur environnement quotidien.
- Aider et respecter ses camarades
- Participer à l'organisation de la vie quotidienne (mise en place et débarrasage de la table, rangement de la chambre...)
- Avoir une hygiène corporelle et vestimentaire correcte.
- Respecter les lieux de repos.
- Se conformer aux plannings et aux horaires.

Considérant que ce projet entre dans le Dispositif Fonds Qualité qui vise à une amélioration qualitative des accueils de loisirs du Département, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention Fonds Qualité au taux le plus élevé possible pour le séjour au centre du Cambre d'Aze à Saint-pierre dels forcats.

2°) DIT que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425 - DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS  
DOI 1704 JB AFILA -DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents**

Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration**

Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés**

Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance** Karine TARTAS

**AFFAIRE N°14: EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Projet jeunesse 2013: Demande de subvention Fonds Qualité**  
**auprès du Conseil général.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette année, le service jeunesse organise un séjour au centre du Cambre d'Aze à Saint-pierre dels forcats. Il s'agit de faire partir 40 enfants de 6 à 11 ans accompagnés de 4 animateurs titulaires BAFA, du mardi 23 juillet au vendredi 26 juillet 2013, soit 4 jours et 3 nuits afin de leur faire pratiquer des activités autour de la nature, de l'environnement, des sciences et du sport. Pour les 6-9 ans, Les différentes activités seront Atelier ornithologique (découverte des oiseaux, les traces et indices de leurs présences), Parcours nature (fabrication de nichoirs, de mangeoires, jardinage et plantations), Atelier pleine nature (découverte du milieu de la mare et de ses incroyables habitants), Escalade et VTT. Pour les 10-11 ans, Atelier hydraulique (atelier sur le ruisseau, test de moulin, construction de barrage et installation éphémère d'un circuit hydraulique), Atelier construction (construction de fusée à eau avec principe de l'action/réaction et poussée d'Archimède), Course d'orientation (découverte du village et de ses environs), spéléologie et escalade.

L'organisation de la vie quotidienne lors du séjour nous permet de :

- Développer l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté : (faire) respecter l'environnement humain et matériel et les consignes (sécurité, vivre ensemble, structure et matériel, encadrement et enfants...)
- Favoriser la mixité sociale et culturelle.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation.
- Permettre aux enfants de découvrir la pratique de nouvelles activités sportives, culturelles et de sortir de leur environnement quotidien.
- Aider et respecter ses camarades
- Participer à l'organisation de la vie quotidienne (mise en place et débarrasage de la table, rangement de la chambre...)
- Avoir une hygiène corporelle et vestimentaire correcte.
- Respecter les lieux de repos.
- Se conformer aux plannings et aux horaires.

Considérant que ce projet entre dans le Dispositif Fonds Qualité qui vise à une amélioration qualitative des accueils de loisirs du Département, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter auprès du Conseil général une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général une subvention Fonds Qualité au taux le plus élevé possible pour le séjour au centre du Cambre d'Aze à Saint-pierre dels forcats.

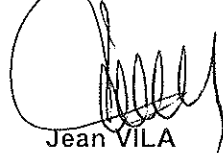
2°) DIT que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425 DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS  
DCT 170413 AF 145 -DE



**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents** Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration** Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés** Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL.

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance** Karine TARTAS

**AFFAIRE N°14: EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Projet jeunesse 2013: Demande de subvention Fonds Qualité**  
**auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette année, le service jeunesse organise un séjour au centre du Cambre d'Aze à Saint-pierre dels forcats. Il s'agit de faire partir 40 enfants de 6 à 11 ans accompagnés de 4 animateurs titulaires BAFA, du mardi 23 juillet au vendredi 26 juillet 2013, soit 4 jours et 3 nuits afin de leur faire pratiquer des activités autour de la nature, de l'environnement, des sciences et du sport. Pour les 6-9 ans, Les différentes activités seront Atelier ornithologique (découverte des oiseaux, les traces et indices de leurs présences), Parcours nature (fabrication de nichoirs, de mangeoires, jardinage et plantations), Atelier pleine nature (découverte du milieu de la mare et de ses incroyables habitants), Escalade et VTT. Pour les 10-11 ans, Atelier hydraulique (atelier sur le ruisseau, test de moulin, construction de barrage et installation éphémère d'un circuit hydraulique), Atelier construction (construction de fusée à eau avec principe de l'action/réaction et poussée d'Archimède), Course d'orientation (découverte du village et de ses environs), spéléologie et escalade.

L'organisation de la vie quotidienne lors du séjour nous permet de :

- Développer l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté : (faire) respecter l'environnement humain et matériel et les consignes (sécurité, vivre ensemble, structure et matériel, encadrement et enfants...)
- Favoriser la mixité sociale et culturelle.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation.
- Permettre aux enfants de découvrir la pratique de nouvelles activités sportives, culturelles et de sortir de leur environnement quotidien.
- Aider et respecter ses camarades
- Participer à l'organisation de la vie quotidienne (mise en place et débarrasage de la table, rangement de la chambre...)
- Avoir une hygiène corporelle et vestimentaire correcte.
- Respecter les lieux de repos.
- Se conformer aux plannings et aux horaires.

Considérant que ce projet entre dans le Dispositif Fonds Qualité qui vise à une amélioration qualitative des accueils de loisirs du Département, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:



1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale une subvention Fonds Qualité au taux le plus élevé possible pour le séjour au centre du Cambre d'Aze à Saint-pierre dels forcats.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

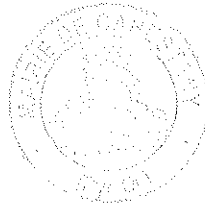
Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425 - DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS  
DCH170413 AF 14 C - DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents** Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration** Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés** Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance** Karine TARTAS

**AFFAIRE N°15:**

**EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**

Convention relative au fonctionnement du Point d'Information Jeunesse entre la commune, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et le Centre Régional de l'Information Jeunesse (C.R.I.J.) : Avenant n°5.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en signant la convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et le Centre Régionale d'Information Jeunesse, la commune reçoit pour son Point Information Jeunesse une labélisation lui permettant d'être identifié et reconnu comme espace ressource pour les adolescents et les jeunes majeurs.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer l'avenant n°5 de la Convention relative au fonctionnement du Point d'Information Jeunesse entre la commune, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et le Centre Régional de l'Information Jeunesse (C.R.I.J.).

Cet avenant précise qu'après évaluation menée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales, la convention établie dans le cadre de la labellisation du Point Information Jeunesse de Cabestany dont le gestionnaire est la commune de Cabestany est prolongée à partir du 20 mars 2013 pour une durée de 3 ans dans les conditions de fonctionnement précisées dans la convention initiale.

Cette action fera l'objet d'une évaluation à la fin de la période de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 à la Convention relative au fonctionnement du Point d'Information Jeunesse entre la commune, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et le Centre Régional de l'Information Jeunesse (C.R.I.J.).

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

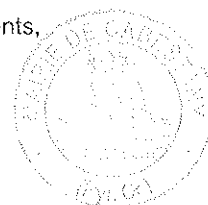
Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425 - DM 170413AF15 - DE

DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents** Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration** Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés** Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance** Karine TARTAS

**AFFAIRE N°16: EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**

**Mise en place d'un partenariat entre la commune de Cabestany et le Comité de rugby du Pays Catalan (Rugby à VII) : Approbation d'une Convention.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune de Cabestany, soucieuse de promouvoir le sport dans sa Commune, souhaite collaborer avec le Comité de Rugby du Pays Catalan pour promouvoir le rugby à 7 des jeunes de moins de 17 ans et des moins de 19 ans.

Afin d'entamer cette collaboration, il convient de conclure une convention précisant les modalités de mise à disposition des terrains de sports extérieurs pour l'organisation de 3 tournois annuels de 16 équipes de jeunes du Département des Pyrénées-Orientales.

Il demande au Conseil municipal d'approuver le projet de convention tel qu'il lui a été présenté ainsi que l'autorisation de signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le projet de convention tel qu'il lui a été présenté.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation à titre gratuit des terrains gazons par le comité de rugby à VII du pays catalan

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Jean VILA

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425 -

DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

DOI 170413AF16...DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents** Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration** Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés** Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance** Karine TARTAS

**AFFAIRE N°17: EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Location des équipements sportifs : Mise en place de tarifs.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu du nombre croissant de demandes d'utilisation des équipements sportifs de la commune, il convient de fixer des tarifs de location pour les équipements sportifs.

Il propose de mettre en place les tarifs suivants :

PROPOSITION DE TARIFS DE LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE CABESTANY												
Equipements	individuel Cabestany	Individuel hors Cabestany	Hors Cabestany			Associations scolaires (UNSS, USEP...)			Sociétés et comités d'entreprise			Collège de Cabestany
			1 heure	1/2 journée	journée	1 heure	1/2 journée	journée	1 heure	1/2 journée	journée	
Gymnase Nouveau complexe			28€	112€	224€	15€	60€	120€	60€	180€	360€	
Gymnase Halle aux sports			14€	56€	112€	7.5€	30€	60€	30€	90€	180€	7.62€/h
Terrain honneur			45€	150€	300€	22.5€	75€	150€	90€	300€	600€	
Terrain annexe			30€	100€	200€	15€	50€	100€	60€	200€	400€	6.30€
Plateau sportif			12.20€	48.80€	97.60€	6.10€	24.40€	48.80€	24.40€	97.60€	195.20€	6.30€
Dojo			20€	80€	160€	10€	40€	80€	40€	160€	320€	
Courts de tennis	4€	8€										
Salle de gymnastique			26€	104€	208€	13€	52€	104€	52€	208€	416€	
Mur d'escalade			60€	180€	360€	30€	90€	180€	120€	360€	720€	7.62€/h
Cafétéria						50€	100€	200€	100€	200€	400€	
Cafétéria avec cuisine						100€	200€	400€	200€	400€	600€	
Espace convivialité pour conférence ou formation			40€	100€	200€	20€	50€	100€	100€	200€	400€	
CAUTION	Le montant de la caution correspond à 2 fois le prix de la location (location demi-journée et journée)											

Salle des fêtes GERMANOR	Baptême ou mariage uniquement : Habitants de Cabestany uniquement  Vin d'honneur : 80€ Vin d'honneur + repas: 110€ Cauton : 80€
-----------------------------	--

Frais de personnel	Inclus dans les tarifs ci-dessus
--------------------	----------------------------------

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** les tarifs relatifs à la Location des équipements sportifs tels qu'ils lui ont été présentés.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE  
  
Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 2013 0425 - D07J704J3AF17 .DE

DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents**

Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration**

Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés**

Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance** Karine TARTAS

**AFFAIRE N°18: EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Session BAFA : Renouvellement de la convention d'utilisation de locaux par les Francas.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association départementale des Francas des Pyrénées Orientales a pour objectif notamment la formation des futurs animateurs BAFA et des futurs directeurs BAFD.

Dans ce cadre, elle souhaite trouver des locaux afin d'organiser des sessions de formation.

En contrepartie de la mise à disposition des locaux à titre gratuit par la Commune, l'Association Départementale des Francas des Pyrénées Orientales propose de prendre en charge les frais d'inscription de 4 stagiaires (agents municipaux ou jeunes de la commune) lors de la prochaine session de formation qui se déroulera du 28 juin au 5 juillet 2013.

Il rappelle qu'en 2012, une convention d'utilisation de locaux par l'Association Départementale des Francas des P.O avait été conclue.

Il propose au Conseil municipal de reconduire la convention d'utilisation de locaux par l'Association Départementale des Francas des P.O. pour la période du 28 juin au 5 juillet 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'utilisation de locaux par l'Association Départementale des Francas des P.O. pour la période du 28 juin au 5 juillet 2013.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3°) **DIT** que cette délibération sera :

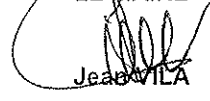
- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents.

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288-20130425-D0170413 AF18 DE

DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents**

Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration**

Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés**

Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance**

Karine TARTAS

**AFFAIRE N°19:**

**SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**

**Maison des Quartiers : Chantier éducatif: approbation de tarifs**

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif Opération Ville Vie Vacances, a pour objet de soutenir les actions se déroulant sur les temps des vacances scolaires, en direction des publics jeunes en difficulté.

Il informe l'assemblée que le centre social propose un projet sur le thème de l'engagement citoyen. Les jeunes participeront à l'organisation de l'évènement « faites de la citoyenneté », puis ils iront au mois de juillet durant 2 journées à Paris, visiter des sites historiques : assemblée nationale, sénat,...

Il propose de fixer les tarifs comme suit :

QF	tarifs
0 à 274	25.50 €
275 à 351	35.50 €
352 à 472	41.50 €
473 à 686	55.00 €
687 à 877	60.00 €
878 à 1067	65.00 €
1068 à 1372	70.00 €
1373 à 1677	75.00 €
> à 1677	80.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** les tarifs concernant le chantier éducatif tels qu'ils lui ont été présentés.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

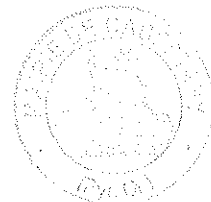
Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents.

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425 - DC170413AF19 DE



République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
<b>Nombre de membres :</b>		<b>SEANCE DU 17 AVRIL 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Date de la convocation :	11/04/2013	
Date d'affichage de la convocation :	11/04/2013	
L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.	
<b>Ont donné procuration</b>	Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET	
<b>Absents excusés</b>	Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL	
<b>Absents non excusés</b>		
<b>Secrétaire de séance</b>	Karine TARTAS	

**AFFAIRE N°20: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Maison des Quartiers : Chantier éducatif dispositif OVVV 2013 :**  
**Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales**

Monsieur le Maire, dans le cadre du chantier éducatif dispositif OVVV 2013, propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales partenaire du dispositif OVVV.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales une subvention au taux le plus élevé possible au titre du dispositif OVVV et pour l'opération chantier éducatif dispositif OVVV 2013.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425 - D07170413 AF 20 a - DE  
DIRECTION MAISON DES QUARTIERS

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents**

Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.

**Ont donné procuration**

Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET

**Absents excusés**

Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

**Secrétaire de séance** Karine TARTAS

**AFFAIRE N°20: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Maison des Quartiers : Chantier éducatif dispositif OVVV 2013 :**  
**Demande de subvention auprès du Conseil général**

Monsieur le Maire, dans le cadre du chantier éducatif dispositif OVVV 2013, propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil général des Pyrénées-Orientales partenaire du dispositif OVVV.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général des Pyrénées-Orientales une subvention au taux le plus élevé possible au titre du dispositif OVVV et pour l'opération Chantier éducatif dispositif OVVV 2013.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

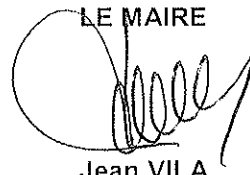
Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288-2013 04 25 - D07170413 AF2013 DE  
DIRECTION MAISON DES QUARTIERS

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/04/2013  
Date d'affichage de la convocation : 11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.
<b>Ont donné procuration</b>	Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET
<b>Absents excusés</b>	Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	Karine TARTAS

**AFFAIRE N°20: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Maison des Quartiers : Chantier éducatif dispositif OVVV 2013 :**  
**Demande de subvention auprès de la Direction**  
**Départementale de la Cohésion Sociale**

Monsieur le Maire, dans le cadre du chantier éducatif dispositif OVVV 2013, propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale partenaire du dispositif OVVV.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale une subvention au taux le plus élevé possible au titre du dispositif OVVV et pour l'opération chantier éducatif dispositif OVVV 2013.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

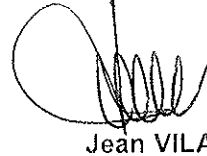
Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 25 avril 2013

PUBLIÉ le : 30 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130425- D01170413AF 20c-DE

DIRECTION MAISON DES QUARTIERS

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	28
Ayant pris part à la délibération :	28
Date de la convocation :	11/04/2013
Date d'affichage de la convocation :	11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.
<b>Ont donné procuration</b>	Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET
<b>Absents excusés</b>	Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	Karine TARTAS

**AFFAIRE N°21 : FINANCES LOCALES**  
**Décision modificative n°1 du budget commune**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications de crédits pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations comptables et financières liées à l'activité du Budget Commune.

Il expose à l'assemblée que cette décision modificative reste conforme aux orientations budgétaires définies par le Conseil Municipal lors de l'adoption du Budget Commune et qu'elle ne modifie pas la masse budgétaire globale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré

1°) **DECIDE** de procéder aux modifications de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
		Ajustement crédits BP/BS selon informations :	
S 01 ADMINISTRATION GENERALE	0,00	S 01 ADMINISTRATION GENERALE	- 1 977 549,09
		002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- 1 977 549,09
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00		
S 02 ECONOMIE LOCALE	0,00	S 02 ECONOMIE LOCALE	-
S 03 COMMUNICATION	0,00	S 03 COMMUNICATION	-
S 04 RESTAURATION	0,00	S 04 RESTAURATION	-
S 11 ENFANCE EDUCATION	0,00	S 11 ENFANCE EDUCATION	-
S 12 ENFANCE EDUCATION	0,00	S 12 ENFANCE EDUCATION	-
S 13 JEUNESSE SPORT	0,00	S 13 JEUNESSE SPORT	-
S 14 JEUNESSE SPORT	0,00	S 14 JEUNESSE SPORT	-
S 21 CULTURE PATRIMOINE	0,00	S 21 CULTURE PATRIMOINE	-
S 42 VIE SOCIALE FAMILIALE	0,00	S 42 VIE SOCIALE FAMILIALE	-
S 43 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	0,00	S 43 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	-
S 45 MAISON DES QUARTIERS	0,00	S 45 MAISON DES QUARTIERS	-
S 61 URBANISME ENVIRONNEMENT	0,00	S 61 URBANISME ENVIRONNEMENT	-
S 62 SERVICES TECHNIQUES	0,00	S 62 SERVICES TECHNIQUES	-
S621 Atelier et Garage	0,00	S621 Atelier et Garage	-
S 622 SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS	0,00	S 622 SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS	-

S 624 SERVICES TECHNIQUES PROPRETE URBAINE	0,00	S 623 SERVICES TECHNIQUES PROPRETE URBAINE	-
678 Autres charges exceptionnelles trop perçu de TLE	0,00	7788 Produits exceptionnels	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>- 1 977 549,09</b>

<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
		S 62 SERVICES TECHNIQUES	0,00
		S 622 SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS	0,00
023- Virement investis.	-1 977 549,09		
<b>SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>-1 977 549,09</b>	<b>SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>-</b>
<b>TOTAUX BP 2013 AVANT DM1</b>	<b>14 335 930,76</b>	<b>TOTAUX BP 2013 AVANT DM1</b>	<b>14 335 930,76</b>
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	12 358 381,67	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	12 358 381,67

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
		1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (couverture)	1 977 549,09
001 résultat reporté 2012	2 546 306,56	001 résultat reporté 2012	-453 693,64
		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-1 977 549,09
P 200 ACQUISITIONS DE TERRAINS	0,00		
P 201 ACHAT EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00	P 201 ACHAT EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00
P 202 ACQUISITIONS DE BATIMENTS	0,00		
P 310 Equipement culture et jeunesse	0,00	P 310 Equipement culture et jeunesse	0,00
P 311 Centre Sculpture Romane	0,00	P 311 Centre Sculpture Romane	0,00
P 312 ESPACE MULTIMEDIA	0,00	P 312 ESPACE MULTIMEDIA	0,00
P 332 EQUIPEMENT AMENAGT SPORT	0,00	P 332 EQUIPEMENT AMENAGT SPORT	0,00
P 402 TRAVAUX ECOLES (cantine Prévert)	0,00	P 402 TRAVAUX ECOLES	0,00
P 403 ECOLE MASSE	0,00	P 403 ECOLE MASSE	0,00
P 501 AMENAGEMENT BAT. COMMUNAUX	0,00	P 501 AMENAGEMENT BAT. COMMUNAUX	0,00
P 502 Aménagements Cimetière	0,00	P 502 Aménagements Cimetière	0,00
P 508 Equipement lotissements	0,00	P 508 Equipement lotissements	0,00
P 509 Aménagt Espaces Verts	0,00	P 509 Aménagt Espaces Verts	0,00
P 511 ENVIRONNEMENT	0,00	P 511 ENVIRONNEMENT	0,00
P 513 TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	0,00	P 513 TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	0,00
P 514 CENTRE CULTUREL	0,00	P 514 CENTRE CULTUREL	0,00
P 515 CRECHE HALTE GARDERIE	0,00	P 515 CRECHE HALTE GARDERIE	0,00
P 516 COMPLEXE SPORTIF	0,00	P 516 COMPLEXE SPORTIF	0,00
P 517 Eclairage Public	0,00	P 517 Eclairage Public	0,00
P 518 Voirie	0,00	P 518 Voirie	0,00

P 999 EMPRUNTS	0,00	P 999 EMPRUNTS	3 000 000,20
		1641 Emprunt d'équilibre	3 000 000,20
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 546 306,56</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 546 306,56</b>

OPERATIONS PATRIMONIALES			
P 998 Operations non affectées	0,00	P 998 Operations non affectées	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>-</b>

OPERATIONS D'ORDRE			
<b>SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAUX BP 2013 AVANT DM1</b>	<b>9 272 584,07</b>	<b>TOTAUX BP 2013 AVANT DM1</b>	<b>9 272 584,07</b>
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>11 818 890,63</b>	<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>11 818 890,63</b>

2°) DIT que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

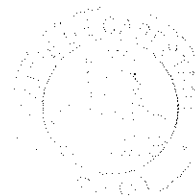
Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 avril 2013

PUBLIÉ le : 29 avril 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20130429 - DCT 170113 AF 21 - DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / POPULATION

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	28
Ayant pris part à la délibération :	28
Date de la convocation :	11/04/2013
Date d'affichage de la convocation :	11/04/2013

**SEANCE DU 17 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine TARTAS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Marie-Christine MONTOYA, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Jean-François REGNIER.
-----------------	--

<b>Ont donné procuration</b>	Josette CRESTA à Vanessa PAYA, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Philippe GALANO à Jean VILA, Pierrick CYMBLER à Elisabeth RIVAS, Claire LANGLAIS à Nouria ARABIA, Farid MELLAL à Edith PUGNET
------------------------------	---

<b>Absents excusés</b>	Josette CRESTA, Jean-Pierre FARRE, Philippe GALANO, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS, Farid MELLAL
------------------------	---

**Absents non excusés**

<b>Secrétaire de séance</b>	Karine TARTAS
-----------------------------	---------------

**AFFAIRE N°22 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Modification du Tableau des effectifs :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu, afin d'assurer le bon fonctionnement des services et le déroulement de carrière des agents, de créer divers emplois à savoir :

1 éducateur chef jeunes enfants – 1 brigadier-chef principal – 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe - 1 adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe – 1 adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe TNC 31/35<sup>ème</sup> – 3 ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe et 1 adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe.

Après avoir entendu l'exposé de son président et en avoir débattu, le conseil municipal,

1°) **DECIDE** la création des emplois exposés.

2°) **FIXE** en conséquence le nouveau tableau des effectifs qui annule et remplace celui du 12 décembre 2012 comme suit :

EMPLOIS	EFFECTIF	POURVU	A POURVOIR
DIRECTEUR DE CABINET	1	1	0
ATTACHE	6	2	4
ATTACHE PRINCIPAL	2	2	0
D.G.S. (2 à 10.000Hts)	1	1	0
REDACTEUR	4	1	3
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	2	1	1
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	2	2	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CL	4	2	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CL	4	3	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CL	7	5	2
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL	12	7	5
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL TNC 17,30/35	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL TNC 28/35	1	0	1
BIBLIOTHECAIRE	1	1	0
ASSISTANT DE CONSERVATION PPAL 2CL	1	1	0
ASSISTANT DE CONSERVATION	2	0	2
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL DE 2EME CL	1	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CL	5	1	4
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CL	5	3	2
ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME CL TNC 17,30/35	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2CL	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CL	3	1	2
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL	12	12	0
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 17,30/35	3	0	3
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 28/35	10	3	7
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 30/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 31/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 32/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 34/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
ANIMATEUR TERRITORIAL	3	0	3
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 1CL	1	0	1

W

ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 2CL	1	1	0
ASSISTANT ENS. ARTIST. PPAL 2CL 4,5/20 ET 13/20	2	0	2
ASSISTANT SPECIALISE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 5/20	1	0	1
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	1	1	0
MONITEUR EDUCATEUR	1	0	1
PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE	1	1	0
PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	2	0	2
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE	1	0	1
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE TNC 28/35	1	1	0
EDUCATEUR CHEF JEUNES ENFANTS	1	0	1
EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	1	1	0
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	1	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL	3	2	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL TNC 28/35	1	1	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL TNC 21/35	1	0	1
INGENIEUR PRINCIPAL	2	1	1
INGENIEUR	2	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	3	1	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	2	2	0
TECHNICIEN	4	0	4
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CL	14	9	5
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2EME CL	19	7	12
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL	56	18	38
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1ER CL	17	13	4
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 28/35EME	22	0	22
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL 33/35EME	2	0	2
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CL TNC 33/35EME	5	2	3
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 33/35EME	20	18	2
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 17,30/35EME	3	0	3
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 9,75/35EME	5	0	5
AGENT DE MAITRISE	4	1	3
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	5	4	1
AIDE OPERATEUR DES APS	2	0	2
AIDE OPERATEUR DES APS 17,30/35	1	0	1
OPERATEUR DES APS	1	0	1
OPERATEUR DES APS QUALIFIE	1	0	1
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	0	2
EDUCATEUR DES APS 2EME	2	0	2
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	2	0
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	0	1
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	5	2	3
ATSEM DE 1ERE CLASSE	14	9	5
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1	0	1
BRIGADIER	1	1	0
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	3	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>343</b>	<b>153</b>	<b>190</b>

3<sup>e</sup>) DIT que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

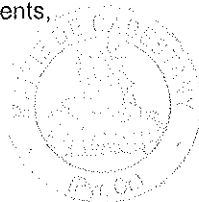
Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 avril 2013

PUBLIÉ le : 29 avril 2013

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
N° identifiant unique : 066-216600288- 2013 0429 - D01 J704 J3 AF 22 - DE